



AMÉNAGEMENT & VOIRIE

PLUI - Réunion publique : les orientations d'aménagement du territoire

Après sa première phase de diagnostic du territoire, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est passé à l'étape de Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) : les habitants sont invités à découvrir les grandes idées et projets pour construire l'avenir du territoire lors d'une réunion publique qui se tiendra le lundi 30 juin.

Publié le 18 Juin 2025

L'élaboration du PLUi (<https://www.limoges-metropole.fr/services/amenagement-et-voirie-nos-missions/plu-et-plui-1>) se poursuit afin d'établir les grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Depuis le début de l'année 2025, élus, techniciens, partenaires institutionnels et acteurs associatifs locaux se sont réunis à de nombreuses reprises pour définir les grandes orientations de ce projet. La concertation menée du 17 mars au 17 juin a également permis d'enrichir les échanges.

CONCERTATION PUBLIQUE - PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LIMOGES MÉTROPOLE

- Attractivité
- Proximité
- Adaptation
- Prospective

Informez-vous et donnez votre avis !

RÉUNION PUBLIQUE

→ 30 Juin 2025 • 18h - 19h30

- Rappel de la démarche PLUi
- Retour sur la concertation PADD
- Les grandes orientations du PADD

ESTER Technopôle,
1 av. d'ESTER, 87069 Limoges,
Salle Hermès

plui.limoges-metropole.fr



Réunion publique - lundi 30 juin 2025

Une présentation auprès des habitants sera réalisée lors de la réunion publique du **lundi 30 juin 2025** à partir de **18h** à **ESTER Technopole, 1 avenue d'ESTER, 87069 Limoges**, en **salle Hermès**. Vous pouvez participer librement et sans inscription.

Le programme de la réunion est le suivant :

- > Rappel de la démarche du PLUi
- > Retour sur la concertation PADD
- > Les grandes orientations du PADD

Pour mieux connaître le territoire et ses enjeux, vous pouvez d'ores et déjà prendre connaissance du diagnostic synthétique du territoire et de l'état initial de l'environnement. (https://plui.limoges-metropole.fr/media/df694a4d4dadeb4b7e28/20250612_Diagnostic_synthetique_v13.pdf)

Le PADD : qu'est-ce que c'est ?

La phase de "Projet d'aménagement et de développement durables" (PADD), qui suit la phase de diagnostic, entend définir les grandes intentions et ambitions pour l'évolution du territoire à horizon 2040. **Dans ce cadre, Limoges Métropole invite les usagers qui le souhaitent à communiquer leurs suggestions sur les thèmes suivants :**

- > **l'attractivité du territoire** au regard des activités économiques et de l'emploi, de l'agriculture, du patrimoine et du tourisme et des loisirs,
 - > **l'adaptation** (notamment au changement climatique), en fonction de l'environnement naturel, des paysages, des réseaux et de la ressource en eau, des énergies renouvelables et des risques et nuisances,
 - > **la proximité** à travers le logement, les équipements et services, le commerce et les mobilités.
-